

Règlement du jeu-concours « La plus belle photo »

Huissier

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Darbon, Huissier de Justice, demeurant au 9 Rue Saint Antoine du T 31000 TOULOUSE.

Société organisatrice

AllPosters : Art & AllPosters International De Voorde 40, 5807 EZ Oostrum LB, Netherlands

Modalités de participation Ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures quel que soit leur lieu de résidence, à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille. Il sera ouvert du 15 Avril 2012 à 8h au 30 Avril 2012 à minuit inclus sur le blog ... (date et heure françaises de connexion faisant foi). Il est annoncé sur le site à partir du 1er mars 2012.

Le principe

Elire la plus belle photo.

« Mes photos » est un nouveau service du site AllPosters, leader de décoration murale. Il propose aux internautes de tester ce nouveau concept en leur donnant la possibilité de remporter une reproduction de leur photo.

Du 15 Avril 2012 à 8h au 30 Avril 2012 à minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), les participants doivent mettre en ligne leur plus belle photo, sur le blog.... L'inscription est valable pour toute la durée du jeu-concours.

La rédaction du blog

La rédaction du blog détermine sa photo préférée qui obtient le meilleur score.

Les critères de sélections sont les suivants : la qualité, l'originalité, la créativité, de la photo.

En cas de suspicion de fraude, la rédaction se réserve le droit de ne pas valider certains votes.

Dotations

Le gagnant remporte la reproduction de sa photo sur toile, à un format de 51x76cm.

Les frais de livraison sont compris.

Un seul gagnant par foyer (même adresse)

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation. Les gagnants recevront leur prix à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur participation. Dans tous les cas, l'adresse prise en compte est celle indiquée lors de la participation.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu-concours peuvent être utilisées par les sociétés organisatrices, qui peuvent être amenées à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers, sauf avis contraire manifesté pendant ou après la participation. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : AllPosters « Concours la plus belle photo » à camille.f@tmarkoagency.com.

Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu-concours, ainsi que leurs partenaires à utiliser leurs nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix. Les nom, prénom et code postal des gagnants du jeu-concours seront affichés au plus tard un mois après sa clôture sur le site Internet. Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description des lots et des noms des gagnants.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à : AllPosters « Concours la plus belle photo » à camille.f@tmarkoagency.com en indiquant le nom du jeu-concours, le titre et url des blogs, les nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Responsabilités

Les sociétés organisatrices sont responsables de la remise des lots aux gagnants. Les lots ne pourront plus être réclamés après un délai de quatre mois suivant la clôture du jeu-concours. Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

Le règlement

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel. La participation à ce jeu-concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet. Une copie du règlement peut être obtenue par toute personne en faisant la demande écrite à AllPosters « Concours la plus belle photo » camille.f@tmarkoagency.com